



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 13 février 2024

Immigration irrégulière : un passeur condamné et 4 étrangers en situation irrégulière éloignés

La loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration a supprimé les protections contre les décisions portant obligation de quitter le territoire français (OQTF), afin de donner à l'État les moyens nécessaires pour lutter plus efficacement contre l'immigration irrégulière s'agissant des étrangers majeurs dont le comportement représente une menace à l'ordre public.

Le 9 février 2024, un accident de la route sur l'autoroute A10 impliquant un véhicule avec à son bord cinq étrangers a fait apparaître le caractère irrégulier de leur entrée sur le territoire national.

Quatre ressortissants de nationalité sénégalaise et burkinabé ont été immédiatement reconduits vers l'Espagne par la gendarmerie nationale après accord des autorités espagnoles.

Le cinquième individu, conducteur du véhicule, a été condamné ce lundi le 12 février 2024 par le tribunal correctionnel de Poitiers à trois ans d'interdiction du territoire français et à 10 mois d'incarcération pour des faits d'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irrégulier d'un étranger sur le territoire national. Il a été conduit au centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne pour exécuter sa peine.

Le préfet de la Vienne se félicite de cette opération et des mesures immédiates qui ont été prises permettant de répondre à la priorité ministérielle de lutte contre les filières d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irrégulier d'étrangers.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Mél : pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers